



Rapporteur : M. SOHIER

47465

Commission n°1

17 - Agriculture

Agriculture

Le mercredi 08 février 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h12.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

L'agriculture fait face à de nombreuses incertitudes: climatiques, énergétiques, sociétales et économiques. Avec la sécheresse de l'été 2022 suivie de la crise énergétique qui impacte fortement les coûts de production, l'agriculture et l'alimentation sont encore au centre des préoccupations avec l'enjeu essentiel de maintenir ces activités vitales dans une économie et une

vie sociale également profondément impactées. Le Département d'Ille-et-Vilaine a approuvé en septembre 2022 un plan sécheresse pour soutenir les agriculteur.rices confronté.es à des difficultés. Forts de 33 000 emplois, les secteurs de l'agriculture et de la production agro-alimentaire sont en effet de première importance pour l'Ille-et-Vilaine. Le Département se mobilise pour les accompagner au travers d'aides directes et par des partenariats avec les organismes agricoles breilliens. La participation au Groupement d'intérêt public (GIP) LABOCEA contribue également à cette stratégie en faveur de la santé animale, la sécurité sanitaire, l'alimentation et la protection de l'environnement.

I - INTERVENTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

Le soutien aux circuits courts et la création de valeur ajoutée sur les fermes breilliennes par la diversification agricole permettent de renforcer la résilience des systèmes qui ont été perturbés par une diminution de la consommation de produits biologiques ou en circuit court en 2022. De plus, la pyramide des âges des actif.ves agricoles met en évidence de nombreux départs à la retraite des exploitant.es agricoles dans les 10 ans à venir : près de trois départs pour une installation. De nouveaux.elles candidat.es à l'installation, non issu.es du milieu agricole, arrivent en Ille-et-Vilaine et portent des projets agri-ruraux innovants, qui demandent à être accompagnés.

L'année 2023 sera consacrée à la mise en œuvre du plan sécheresse, avec notamment la prise en charge de cotisations sociales, par l'intermédiaire et en partenariat avec la Mutualité sociale agricole. Compte-tenu de la situation des producteur.rices locaux.ales en circuits courts, une réflexion visant à étendre ces mesures à ces producteur.rices sera engagée avec les partenaires.

Conforté par son bilan, le Département d'Ille-et-Vilaine poursuit son objectif de promouvoir et renforcer une agriculture durable et autonome, viable économiquement et ancrée dans son territoire.

Ces orientations politiques se déclinent en dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles (aides à l'installation, à la diversification, aux productions sous signe de qualité, à la transition vers des systèmes plus durables, soutien aux agriculteur.rices en difficultés) ; les fiches dispositifs annexées à la présente délibération ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte des évolutions réglementaires et organisationnelles.

Dans le cadre du plan sécheresse, trois adaptations des dispositifs d'aides sont proposées :

- le maintien des taux de subventions bonifiés sera assuré dans le cadre du plan de relance ;
- le lancement d'un appel à projets autour, notamment, des économies d'eau sera étudié ;
- l'appel à projets Biodiversité lancé dans le cadre du plan de relance sera renouvelé.

La politique départementale comprend également des partenariats sous forme de subventions de fonctionnement avec les principaux organismes agricoles, qui relaient l'action départementale auprès des agriculteurs.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la Chambre d'agriculture dans le cadre d'une convention 2023-2025. Le partenariat se poursuit avec le réseau INPact dans le cadre de la convention 2022-2024. Ces partenariats s'articulent autour des axes principaux suivants : agriculture et approvisionnement local d'une alimentation durable ; répondre aux enjeux environnementaux (notamment celui des continuités écologiques) en accompagnant les transitions agricoles en faveur d'une agriculture qui participe aux enjeux sociétaux. Le partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural se poursuit également dans le cadre de la convention 2020-2026 qui est une réponse aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture, en permettant à des projets agri-ruraux innovants de se concrétiser grâce au portage foncier départemental.

Depuis 2017, le Département a octroyé une partie des subventions de fonctionnement aux organismes professionnels dans le cadre de l'appel à projets Agriculture durable et citoyenne portant sur trois thématiques : l'alimentation responsable et les productions de qualité, le foncier et

les projets en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. L'édition 2022 a porté la thématique biodiversité et foncier-installation. Cet appel à projet est reconduit en 2023.

Afin d'optimiser la mobilisation de la part départementale de la taxe d'aménagement, les dépenses liées aux thématiques Breizh Bocage et Conversion aux systèmes herbagers agroforestriers et agrobiologiques sont prises en charge dans le cadre du budget annexe Biodiversité et paysages et détaillées dans la délibération correspondante. Pour information, les crédits consacrés en 2023 à ces 2 thématiques agricoles seront de 705 000 € en investissement.

Les appels à projets « Développez l'agroforesterie en Ille-et-Vilaine » ont trouvé écho chez les producteurs breizh. Le soutien à l'agroforesterie est maintenu dans les dispositifs d'aides directes aux exploitations agricoles. Il s'articulera avec les crédits régionaux et européens, dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027, qui entrera en vigueur en juillet 2023.

Les crédits consacrés à la politique agricole hors budget annexe sont inscrits en 2023 à hauteur de 1,7 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement hors financement du LABOCEA et budget annexe biodiversité et paysages.

II - LABOCEA

LABOCEA, qui regroupe les outils d'analyse des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et de Brest Métropole, se situe aux tous premiers rangs sur le plan national, avec près de 600 agents et plus de 40 M€ de budget. Il participe, par son expertise et ses conseils, à répondre aux enjeux de la sécurité sanitaire de l'agriculture, de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement.

Dans une actualité sanitaire marquée par des crises successives (Covid puis aujourd'hui influenza aviaire), LABOCEA doit trouver un modèle économique permettant le maintien en condition des compétences et des moyens nécessaires à ses missions d'intérêt général et répondre aux besoins des acteurs économiques, agricoles et des collectivités dans ses domaines d'expertise.

2023 verra l'aboutissement de la réflexion pour une nouvelle feuille de route stratégique pour les années 2024-2026, avec l'objectif de consolider l'équilibre économique, d'envisager un changement de modèle juridique et de gouvernance plus adapté et de poursuivre la rationalisation du projet industriel.

Dans ce contexte, le pacte actuel (2020-2022) sera prolongé d'une année, afin de finaliser cette réflexion pour la mi-2023. Les financements apportés à LABOCEA seront ainsi maintenus à hauteur des montants pour l'année 2022 : 3,05 M€ en fonctionnement, comprenant la prise en charge à hauteur de 100 000 € des tests de dépistage dans les élevages de ruminants en Ille-et-Vilaine pour les maladies zoonotiques (maladies animales transmissibles à l'homme) et la réalisation des missions d'assistance technique auprès des communes pour l'assainissement pour 255 000 €.

Le Département met par ailleurs à la disposition de LABOCEA 86 postes budgétaires et les locaux des laboratoires de Combourg et Javené. Ces mises à disposition font l'objet d'un remboursement du groupement d'intérêt public pour les agents mis à disposition et d'une redevance d'occupation pour les locaux.

Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les

tableaux annexés ;

- d'approuver l'attribution des subventions au profit des bénéficiaires et pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;

- d'approuver les termes de la convention type ci-annexée (annexe 2), à conclure avec chacun.e des co-contractant.es Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine, Solidarité Paysans de Bretagne, Fédération des CUMA Bretagne Ille Armor, CRPF et Abibois, pour les montants mentionnés dans le tableau annexé (annexe 1) ;

- d'approuver l'actualisation des modalités d'intervention par dispositif (fiches 1.1 à 1.7 annexées au présent rapport) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tous actes s'y rapportant ;

- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programmes millésimées 2023 mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Code	Objet	Montant (encours)
<u>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</u>		
AGRIF002	Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	120 000 €
AGRIF003	Aide aux agriculteurs en difficulté	57 000 €
AGRIF005	Participation Chambre d'Agriculture	416 600 €
AGRIF009	Appel à projets subventions fonctionnement	145 000 €
<u>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</u>		
AGRII001	Programme en faveur de l'agriculture	1 700 000 €
AGRII010	Breizh forêt	20 000 €

Vote :

Pour : 32

Contre : 22

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité**.

Transmis en Préfecture le : 16 février 2023

ID : AD20230105

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le lundi 20 février 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON